

SYNDICAT D'EAU POTABLE CRUSSOL – PAYS DE VERNOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 22 Juin 2022

Département de l'Ardèche - Arrondissement de Tournon-sur-Rhône

Délibération N° 25 – 2022

OBJET : MISE EN PLACE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux Juin à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à **Saint-Romain-de-Lerps**, sous la présidence de **Christian ALIBERT, Président**.

Nombre de membres en exercice : **56**

Nombre de membres présents : **35**

Qui ont pris part au vote : **36**

Date de convocation du Comité : **13 Juin 2022**

Etaient présents : MM. ALIBERT Christian, BASSET Fabrice, BONNEFOY Philippe, BOUVIER Gilbert, BRUN Gilles, CIMAZ Michel, CHABOUD Stéphan, CHAREYRON André, CLAVERIE Jean-Yves, CLOUE Jacky (Suppléant), COMTE Jean-Paul, DE TRUCHIS Michel, DELOCHE Michel, DIETRICH David, FRECHET Marcel, GIBAUD Philippe, LA RUSSA Gilbert, LEBRE Gilles, LE GALL Matthieu, LYONNAIS Patrice (Pouvoir de MATHIEU Clémence), MOUNIER Maxence, PICCOTTI Bernard, REYNAUD Régis, ROMAIN Christian, SEIGNOBOS Éric,
Mmes BSERENI Stella, CHAMBON Ghislaine, GOUMAT Laetitia (Suppléante) MACHISSOT Ginette, MAYER Maryane (Suppléante), MONDON Catherine (Suppléante), MORIN-PATE Edith (Suppléante), PRALY Thérèse, SIMON Anne, TRACOL Germaine.

Suppléants non votants : CHAMBONNET Daniel, FLUCHAIRE Alain,

Etaient Excusés ou Absents : MM. KERENFORT Jean-Paul, MOUNIER Fabien, BOUCHARDON Benoit, BRERO Laurent, CHARRETTE Joël, COULMONT Hervé, DARNAUD Mathieu, DEFAIVRE Claude, DROGUET Xavier, DURAND Gilles, JULIEN Brice, GARAYT Frédéric, GERLAND Brice, LAFAGE Stéphane, LEBRAT Jérôme, RIAILLON Jean, RICOU-CHARLES Yvan, THOMAS Christophe,
Mmes ALLEMAND Bertille, BESSET Véronique, CAUBET Caroline, MATHIEU Clémence (Pouvoir à LYONNAIS Patrice), PEYROUSE-VETTER Roselyne, ROSSI Bénédicte, TAKES Karine, TERROT-DONTEWILL Anne,

Secrétaire de séance : M CIMAZ Michel

Délibération N° 25 – 2022

OBJET : MISE EN PLACE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

LE RAPPORTEUR : Madame BSERENI Stella, Vice-Présidente.

Actuellement, le syndicat dispose d'une ligne de trésorerie d'un montant de 500 000 € arrivant à échéance le 30 Juin 2022.

Afin de pallier aux délais d'encaissements des financements, il convient de renouveler cette ligne de trésorerie.

Il est proposé de signer un nouveau contrat selon les conditions suivantes :

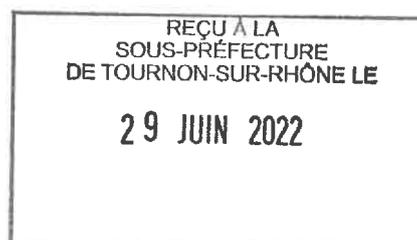
- Organisme : Caisse d'Epargne Loire Drome Ardèche
- Montant 500 000€
- Durée : 12 mois
- Taux : ESTER + 0.90%
- Frais dossier : 0.15% du montant emprunté soit 750€

Le Comité Syndical, ouï son rapporteur, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

- Décide de souscrire auprès de la Caisse d'Epargne une ligne de trésorerie selon les caractéristiques exposées
- Charge M. Le Président de toutes les suites à donner

Ainsi fait et délibérés les, jours, mois et an susdits.
Certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,
Christian ALIBERT



Transmis au contrôle de légalité le 24 Juin 2022